

Salaires 2017 : Ultime négociation

*Après l'absence de toute proposition en fin d'année dernière, nous en sommes déjà à « L'ultime » proposition de l'employeur pour nos salaires 2017. Cette proposition, exprimée le 24 janvier par l'Ucanss, consiste en une **augmentation de la valeur du point de 0,5 %, au 1^{er} mai 2017.***

Que doit-on penser de cette proposition ?

1/ Nous restons bien loin du compte. Après un accord laborieux en 2015, après l'année 2016 passée sans aucune augmentation, nous pouvions espérer mieux. Mais à la Sécu, les murs des autorités de tutelle sont solides, et leurs occupants particulièrement sourds !

Il a fallu que la CFDT appelle à la grève, avec la CFTC et la CGC, pour être enfin reçue par le ministère. Puis nous avons encore attendu des semaines pour obtenir un arbitrage.

Certes, nous sommes passés de rien à... 0,5%. Ce résultat est décevant. Il ne tient aucun compte de la pression qui s'exerce sur les salariés du Régime général, ni de l'impact négatif, dans tous les domaines, des restrictions budgétaires, ni des économies massives réalisées sur son dos (reprise d'autres régimes, baisse importante des coûts de gestion...).

2/ Nous avons peu de chance de faire évoluer cette proposition. La CFDT, la CFTC et la CGC ont tenté de pousser l'employeur dans ses retranchements en opposant des arguments de bon sens : la baisse de la masse salariale, chaque année, les excédents réguliers des caisses nationales, la reprise confirmée de l'inflation qui attaque encore plus le pouvoir d'achat... **Une nouvelle fois sans faire bouger les lignes.**

Si rien ne bouge, on fait quoi ?

Il y a eu 8 appels à la grève en 2016 – essentiellement CGT – FO. Avec les résultats que l'on sait. La CFDT a mobilisé à son tour le 10 novembre, avec la CFTC et la CGC. Moins de 20% des salariés ont fait grève. Cette faible mobilisation ne suffit pas à faire évoluer la donne.

Si nous réussissions à faire évoluer malgré tout la position de l'employeur, ce serait à la marge, et bien loin des 7% (!) exigés par CGT et FO.

La question sera assez simple : Signer un accord aux effets réels mais limités ; Ou ne pas signer, avec le risque réel confirmé par l'UCANSS de laisser filer une augmentation aussitôt récupérée par le ministère.

Autant dire que la CFDT prendra le temps de la réflexion.

Un texte sera soumis à signature des organisations syndicales le 7 février.

Paris, le 24 janvier 2017